

## Procès verbal N°1

Année 2025/2026

Le 1<sup>er</sup> conseil d'école s'est réuni le vendredi 14 novembre 2025 à 18h00, dans la salle du conseil municipal de Courmemin.

### Membres présents :

- M. Chantier, maire de Courmemin
- M. Boubet, adjoint mairie de Courmemin
- M. Guichard adjoint mairie de Vernou-en-Sologne
- Mme Mathieu, Mme Martinez représentantes des parents d'élèves de Vernou-en-Sologne
- Mme Clément, Mme Rolo, Mme Sausset représentantes des parents d'élèves de Courmemin
- Mme Cormery, directrice de l'école de Vernou-en-Sologne
- Mme Martineau, enseignante à l'école de Vernou-en-Sologne
- Mme Vest, directrice de l'école de Courmemin

### Absents excusés :

- Mme Gauteur, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Romorantin
- M. Deguine, maire de Vernou-en-Sologne
- Les membres du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (Pôle ressources)
- Mme Cellier, enseignante à l'école de Courmemin
- M. Blateyron (enseignant, complément de service de Mme Vest)
- Mme Bernard, représentante des parents d'élèves de Vernou-en-Sologne

Présidente de séance : Mme Vest

Secrétaire de séance : Mme Cormery

La séance commence par un tour de table.

## POINT 1 : VOTE DU CONSEIL D'ECOLE COMMUN

Mme Vest rappelle que les élections des représentants de parents d'élèves sont organisées dans chacune des écoles du RPI. Les écoles conservent néanmoins la possibilité de regrouper leurs conseils d'école pour la durée de l'année scolaire.

Les deux conseils sont invités à délibérer séparément sur ce point. A l'issue du vote, il ressort que les deux conseils seront réunifiés pour l'année scolaire 2025/2026.

Mme Vest présidera les 1er et 3e conseils et Mme Cormery le 2e conseil de l'année scolaire.

## POINT 2 : ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections des représentants de parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 10 octobre 2025 dans chacune des écoles du RPI. Modalités de vote : à l'urne et par correspondance - 2 sièges à pourvoir dans chaque école.

→ A Courmemin :

Sur 49 électeurs inscrits, il y a eu 27 votants -3 bulletins nuls donc 24 suffrages exprimés soit un taux de participation de 55.10 %.

Mme Clément et Mme Rolo ont été élues représentantes titulaires des parents d'élèves au Conseil d'école de Courmemin et Mme Sausset a été élue représentante suppléante.

A Vernou-en-Sologne, sur 67 électeurs inscrits, il y a eu 25 votants : 2 bulletins blancs ou nuls donc 23 suffrages exprimés soit un taux de participation de 37.31 %.

Mme Bernard et Mme Mathieu ont été élues représentantes titulaires des parents d'élèves au Conseil d'école de Vernou-En-Sologne, Mme Martinez et M. Boubet ont été élus représentants suppléants.

Mme Vest rappelle le rôle des RPE et demande à ce que les invitations soient lues dans leur entièreté car 2 personnes seulement ont retourné l'accusé de réception et la date pour remettre les questions aux familles n'a pas été respectée.

Afin que chaque famille puisse communiquer librement avec les RPE et dans un souci de savoir qui est représentant de parents, Mme Vest propose pour Courmemin de mettre en place un trombinoscope avec l'adresse mail créée par les RPE. Mmes Clément, Rolo et Sausset vont préparer le document qui sera ensuite transmis via le cahier de liaison.

Pour Vernou, les RPE souhaitent en discuter ensemble avant de prendre une décision.

## POINT 3 : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

→ Pour l'année scolaire 2025/2026, l'organisation pédagogique est la suivante :

- Mme Cellier : 10 PS et 5 MS soit un total de 15 élèves
- Mme Vest et M. Blateyron (présent le jeudi) : 6 GS et 8 CP soit un total de 14 élèves
- Mme Martineau : 14 CE1 et 6 CE2 soit un total de 20 élèves
- Mme Cormery : 10 CM1 et 9 CM2 soit un total de 19 élèves

Pour le RPI, l'effectif est donc de : 68 élèves.

Mme Vest bénéficie d'une journée de décharge syndicale par semaine ; elle est présente à l'école les lundis/mardis/vendredis et M. Blateyron la complète les jeudis. Mme Vest traite les urgences à distance. L'information a été communiquée dans les cahiers de liaison via la note de rentrée.

Une discussion autour des moyens de communication pour joindre les écoles montre des attentes différentes selon l'organisation de l'école. Une information sur ce sujet sera transmise aux familles dans les prochains jours.

M. Blateyron fait également les décharges de direction de Mme Vest ; cette année les 2 écoles ont un calendrier établi pour l'année.

Réunion de rentrée : Mme Vest informe le conseil que seulement 5 familles se sont déplacées : 3 pour les CP et 2 pour les GS.

→ APC : aides pédagogiques complémentaires :

Source : Eduscol :

« Les activités pédagogiques complémentaires (APC) font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Néanmoins, les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. **Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous** et nécessitent l'accord des parents concernés.

*Elles offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école »*

Ces activités se déroulent par groupes restreints d'élèves. Les directeurs sont dispensés de ces activités mais peuvent s'ils le souhaitent y participer sur la base du volontariat.

A Courmemin, elles sont fixées le mardi et le jeudi soir après la classe. Elles peuvent néanmoins être placées sur le temps méridien si nécessaire (notamment pour les enfants qui repartent en bus le soir).

A Vernou, les APC se déroulent le vendredi de 16h15 à 17h15.

Les familles sont contactées et leurs autorisations sont nécessaires.

Les prévisions d'effectifs pour l'année scolaire 2026/2027 ont été demandées par la DSDEN :

Pour Courmemin :

- 10 PS susceptibles de faire leur rentrée (3 pour Courmemin et 7 pour Vernou)-M. Guichard informe le Conseil qu'un dossier est en attente de décision pour une onzième inscription.
- 10 MS
- 6 GS (un dossier MDPH est en cours pour un éventuel redoublement)
- 7 CP (ou 6 selon la décision de la MDPH pour un élève : soit redoublement CP, soit ré-orientation)

Soit 33 élèves pour l'école de Courmemin

Pour Vernou :

- 7 CE1
- 14 CE2
- 6 CM1
- 10 CM2

Soit 37 élèves pour l'école de Vernou

Total : 70 élèves sur le RPI

Le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), basé à Lamotte-Beuvron, perd sa psychologue scolaire à compter de décembre. Mme Goujon prend une disponibilité.

Pas de changement pour ses autres membres : Mme PINGLOT maîtresse chargée de l'aide à dominante relationnelle et Mme BEOGO, maîtresse chargée de l'aide à dominante pédagogique

Nous rappelons que les parents ont la possibilité de les contacter si besoin.

Pour Vernou, à ce jour 6 demandes RASED ont été transmises depuis la rentrée pour la classe de CE pour une aide en lecture et 4 demandes d'aide pour la classe de CM.

Pour Courmemin : une demande pour une observation en classe.

M. Guichard demande s'il faut reconduire le soutien scolaire qui avait été mis en place l'année passée le mercredi après-midi en français et en mathématiques. Les RPE sont favorables. Les enseignantes précisent qu'elles ne peuvent émettre un avis car elles n'ont pas d'information sur les enfants concernés ni sur les activités proposées.

#### **POINT 4 : RÈGLEMENTS INTÉRIEURS**

Règlement intérieur des écoles du RPI : à la demande de notre hiérarchie, nous souhaitons apporter 2 modifications :

→ ajout du paragraphe 3.4 protocole phare

##### **3.4 PROTOCOLE PHARE**

«La circonscription a mis en place une équipe « Bien-être »pour prévenir, intervenir et traiter rapidement les situations d'intimidation ».

*Tout élève peut être entendu par l'équipe “bien-être” sans demande préalable auprès de l'autorité parentale*

« Tout élève est susceptible d'être rencontré par l'équipe pour contribuer par ses suggestions à l'amélioration de la situation d'un camarade, sans que ses responsables légaux en soient informés ; il s'agit d'entretiens brefs et peu nombreux, qui n'empiètent jamais sur le temps de travail de l'élève».

→ ajout d'un paragraphe sur l'interdiction de fumer dans le point 4.2

*Conformément aux dispositions de l'article L.3512-7 du Code de la santé publique, il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif. Cette interdiction s'applique à toute zone de l'espace public comprise dans un rayon de dix mètres à partir des entrées de l'école.*

Le règlement intérieur du conseil d'école reste inchangé.

Le règlement intérieur du conseil d'école et le règlement intérieur des écoles du RPI ont été adoptés à l'unanimité. Ils ont été signés par tous les membres présents (cf annexe). Ils seront prochainement transmis aux familles.

## POINT 5 : SÉCURITÉ

- Exercice incendie :

2 exercices incendies sont obligatoires avec moins de 6 mois d'intervalle entre les 2.

Pour les 2 écoles, le 1<sup>er</sup> exercice a été réalisé le 30 septembre (11h45 pour Vernou et 10h20 pour Courmemin). A l'issue de l'exercice, un document nommé RETEX (Retour d'exercice) est rempli par les directrices et envoyé à l'assistante de prévention de la circonscription. Mme Vest en présente le contenu.

- PPMS AI (attentat-intrusion) qui définit la conduite à tenir en cas d'intrusion dans l'école : un exercice devait être réalisé avant les congés d'automne ; les services de la DSDEN ont envoyé plusieurs propositions de scénarios :

Pour Courmemin : c'est le scénario 3 qui a été choisi par l'équipe pédagogique : altercation aux abords immédiats de l'école ; rappel de l'objectif de cet exercice : tester l'efficacité de notre protocole, développer des habitudes de comportement pour soit se mettre à l'abri (se cacher) ou s'enfuir.

**Date de l'exercice** : 14 octobre sur le temps de la récréation. Le signal a bien été compris par tous, le plus difficile pour les enfants (surtout les plus grands) qui ont compris qu'il s'agit d'un exercice est d'accepter de rentrer immédiatement dans l'école dès le signal sonore.

Pour Vernou : c'est le scénario 4 qui a été choisi par l'équipe pédagogique : « Agression armée à proximité de l'école ». Les objectifs principaux étaient de vérifier que l'alarme était entendue par tous et que les consignes de mise en sûreté étaient bien connues de tous les élèves. La démarche de mise en sûreté avait été présentée aux élèves en amont de l'exercice et les familles ont été informées préalablement de la tenue de l'exercice.

**Date de l'exercice** : vendredi 17 octobre de 11h35 à 12h.

Une discussion est engagée sur la fermeture à clef des portes d'entrée des écoles : Vernou ferme la porte donnant l'accès aux classes chaque jour d'école. Mme Vest précise que la porte de Courmemin étant une porte « sécurité », il faut la fermer à clef avant de rentrer dans l'école, ce qui implique d'avoir les clefs toujours avec soi lorsque nous devons nous rendre en salle de motricité ou aller ouvrir à une famille. Mme Cellier étant absente, une discussion sur le sujet sera faite en équipe.

M. Guichard informe le conseil qu'un exercice a également été réalisé le 10/11 à midi sur le temps périscolaire : un forcené arrive dans le village, la gendarmerie donne l'information. L'alerte est déclenchée. L'objectif était de tester la réactivité du personnel et le respect du protocole. L'exercice a été un échec et a permis de mettre en évidence les points faibles à améliorer.

## POINT 6 : EVAR

Source : Mme l'IEN de circonscription :

« Le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle est mis en place dès la rentrée 2025 pour tous les élèves conformément au cadre fixé par le code de l'éducation. Ce programme vise à développer des comportements responsables et respectueux, en s'appuyant sur 3 axes fondamentaux :

- Se connaître et grandir avec son corps
- Construire des relations équilibrées avec les autres
- Trouver sa place dans la société en étant libre et responsable »

Mme Vest rappelle que le « s » final ne concerne pas le 1<sup>er</sup> degré.

Vous pouvez consulter les programmes pour la maternelle et pour l'élémentaire sur le site Eduscol et trouver des informations complémentaires sur :

<https://www.education.gouv.fr/un-programme-ambitieux-eduquer-la-vie-affective-et-relationnelle-et-la-sexualite-416296>

Les documents réalisés par le Ministère de l'Education Nationale sont présentés et remis aux membres du conseil. Le programme a été présenté aux familles lors de la réunion de rentrée mais un livret sera transmis aux familles pour Courmemin, les équipes de Vernou l'ayant déjà fait.

#### POINT 7 : pHARe

C'est le programme de lutte contre le harcèlement scolaire. Ce sujet est maintenant abordé à chaque 1<sup>er</sup> conseil et cela depuis octobre 2022. Pour rappel, un paragraphe a été ajouté dans le règlement intérieur de l'école.

Une équipe « bien-être » est constituée et peut être amenée à intervenir dans les écoles pour traiter rapidement les situations d'intimidation.

Les Directrices ont reçu une formation à la gestion des situations de harcèlement et intimidation. Elles constituent un relais pour cette équipe Bien-être. Mme Cellier et Mme Martineau ont également été formées.

Présentation des documents : Quand parle-t-on d'intimidation / harcèlement/Comment est traitée une situation

Une information sur le programme de lutte contre le harcèlement sera transmise aux familles dans les cahiers de liaison.

Mme Cormery ajoute que la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école était le jeudi 6 novembre. A cette occasion, tous les élèves des écoles à compter du CE2 sont invités à remplir une grille d'auto-évaluation dont les objectifs sont de permettre la détection de situations de harcèlement au sein de l'école, faciliter la prévention de ces phénomènes entre les élèves, mobiliser l'ensemble de la communauté éducative dans la lutte contre le harcèlement. Cette année, cette grille n'est plus anonyme ; les élèves peuvent, s'ils le souhaitent, mettre leurs noms et prénoms. Deux heures du temps scolaire seront banalisées à cette fin, entre le jeudi 6 novembre et le vendredi 21 novembre 2025.

Mme Cormery précise que le questionnement a permis de mettre en lumière le mal-être d'un élève.

Mme Cormery demande à la mairie de Vernou si le personnel est formé sur le harcèlement : M. Guichard informe que la formation est prévue sur 2 dates : le 12 novembre et le 3 décembre.

M. Guichard précise également qu'une plateforme dédiée à la mairie existe en cas de problème de harcèlement sur le temps périscolaire.

#### POINT 8 : EVALUATIONS NATIONALES

Elles ont été passées auprès des CP, Ce1, Ce2, CM1 et CM2 la 2<sup>ème</sup> semaine de septembre. A ce jour, la DEPP n'a pas encore transmis les résultats officiels.

Pour Courmemin, Mme Vest souligne qu'il n'y a pas un domaine en particulier qui pose problème, plutôt un item différent qui n'est pas réussi ; par exemple, tel élève n'a pas réussi l'item de géométrie, un autre l'item sur comparer des nombres. Et puis il y a eu des absences qui ne permettent pas d'avoir tous les résultats.

Pour Vernou :

Les réussites :

En français : comprendre un texte à l'oral / le lexique

En mathématiques : écrire des nombres

## Les difficultés :

En français : La fluence (lire à voix haute un texte et/ou des mots)

En mathématiques : fluence de calcul / résolution de problèmes

Une analyse fine des résultats sera faite en conseil des maitresses afin d'établir un plan d'actions.

## POINT 9 : PROJETS et ACTIONS PEDAGOGIQUES

Le projet d'école institutionnel : un avenant doit être rédigé par l'équipe en fonction du rapport d'évaluation réalisé en juin 2023. Les enseignantes ont programmé une réunion de travail début décembre pour y travailler.

Le projet du RPI : les enseignantes ont souhaité cette année axer leur projet autour des contes : notre projet s'intitule donc : Voyage au pays des Contes.

Le projet a été présenté lors de la réunion de rentrée dans chaque classe ; il est décliné sur les 5 périodes de l'année scolaire ; des contes sont étudiés en lien avec le thème de la période et ouvrent sur les autres domaines d'apprentissage (sciences, découverte du monde, musique, arts plastiques etc..)

Voici le détail pour Courmemin :

Période 1 : les contes de la forêt - Découverte, activités autour du papier, du bois - lecture d'un conte en forêt.

Pour la classe des GS/CP : poursuite de ce travail sur le bois en période 2 avec l'intervention d'un parent qui viendra présenter son métier et organiser une fabrication que les enfants pourront rapporter à la maison. Une information a été mise dans les cahiers précisant les dates d'intervention.

Période 2 : les contes musicaux

L'école a fait appel à une intervenante Danse : Marie-Ananda de la compagnie La Madrugada. Nous avions déjà travaillé avec elle par le passé. Coût de son intervention : 930 euros pour 6 séances d'1 h par classe, projet financé par la coopérative scolaire.

De quoi s'agit-il : les enfants découvrent une œuvre musicale sur laquelle une autrice a inventé un conte. L'activité des enfants est de transformer un moment du conte en moment dansé. C'est un projet pluridisciplinaire puisqu'il permet de travailler également le vocabulaire du conte mais aussi des émotions et de faire un lien entre le langage parlé et le langage du corps.

Période 3 : Les contes d'hiver

Projet éventuel d'une projection privée au cinéma de Romorantin.

Période 4 : les contes au château

Projet d'une sortie pédagogique au Château de Rivau dans le 37.

Période 5 : Les contes au jardin

En fonction du budget disponible, peut-être une sortie au parc floral d'Orléans.

Mme Cellier réitère le goûter de fruits : chaque matin, le goûter de fruits participatif est reconduit, ce goûter est préparé en classe par les élèves. Mme Cellier remercie les parents pour leur participation car il permet un apprentissage quotidien du goût, du vocabulaire autour des sens, c'est aussi un projet qui permet de créer du lien entre les enfants et avec les familles.

De même, l'école de la forêt est reconduite toutes les 2 semaines sur le site de l'étang communal ou sous forme de classe promenade autour du village. Chaque sortie porte sur un thème d'activité définie comme en classe, les enfants préparent aussi en amont leur collation. Mme Cellier remercie les parents accompagnateurs qui permettent ces sorties. Ils peuvent s'inscrire sur le planning proposé à chaque trimestre.

A Vernou :

En période 1, un travail autour des contes de la forêt a été effectué. Suite à la lecture du conte « Le petit poucet », les élèves ont cuisiné des truffes en chocolat les lundi 13 et mardi 14 octobre. Ces truffes ont été proposées à la vente aux familles, ce qui a permis de récolter la somme de 327 euros (les ingrédients ont été offerts par une famille). Une animation de Sologne Nature Environnement sur la forêt devait avoir lieu le jeudi 6 novembre mais en raison de la météo celle-ci est reportée au jeudi 20 novembre. Le coût de cette intervention est de 383,68 euros, pris en charge par la coopérative scolaire.

Un travail sur le bloc 1 du SRAV (savoir rouler à vélo) a été réalisé. Les objectifs du bloc 1 sont « Savoir pédaler » : Acquérir un bon équilibre et apprendre à conduire et piloter son vélo correctement (pédaler, tourner, freiner). Ainsi les jeudi 16 et vendredi 17 octobre après-midi, les 2 classes ont pu s'exercer sur un parcours de maniabilité mis en place sur le parking de l'école (parking fermé à la circulation par la mairie). Le matériel est prêté par la MAIF aux écoles qui en font la demande pour une période de 3 semaines.

Les élèves de CE et CM ont bénéficié d'un cycle tennis avec le club de tennis de la Sologne des Etangs. Le coût de cette intervention est pris en charge par la mairie de Vernou-en-Sologne. Une remise des diplômes et un goûter auront lieu le mardi 25 novembre à l'école en présence de l'intervenant tennis, M. Thomas Aubry ainsi que du président du club de tennis et de la mairie de Vernou.

En période 2, les élèves travaillent sur les contes musicaux. En plus de ce travail, un concert des élèves est programmé le vendredi 12 décembre à 18h30 à l'église de Vernou. Pour préparer ce concert, Mme Nadine Baron intervient 2 fois par semaine à l'école, à raison d'une heure par séance (soit 12 séances). Le coût de cette intervention est de 935 euros pris en charge par la coopérative scolaire.

Un travail sur le bloc 2 du SRAV a été réalisé le vendredi 7 novembre (le matin pour les CM et l'après-midi pour les CE). Les objectifs du bloc 2 sont « Savoir circuler » : savoir rouler en groupe en milieu sécurisé en respectant les panneaux du code de la route. Un parcours a été mis en place dans le lotissement qui était fermé à la circulation par la mairie.

En période 3, un travail sur les contes d'hiver sera effectué.

Les 2 classes bénéficieront de l'intervention d'un pompier, M. Jérôme Dardeau, qui leur apprendra les gestes de premiers secours. La date n'est pas encore déterminée.

La période 4 (contes au château) et la période 5 (contes au jardin) sont en cours de réflexion.

## POINT 10 : ACTIVITES SPORTIVES

### Piscine

Les séances de piscine ont lieu le jeudi matin de 10h45 à 11h15.

Les classes de GS/CP - Ce1/Ce2 - CM1 et CM2 bénéficieront d'un cycle natation.

Les élèves prennent le car à 10h pour l'école de Courmemin et à 10h15 pour l'école de Vernou-en-Sologne pour se rendre à la piscine de Romorantin ; le retour a lieu entre 11h45 et 12h.

C'est la classe de CM1/CM2 qui démarre le cycle piscine : du jeudi 27/11/25 au 29/01/26 soit 8 séances

Les classes de GS/CP et CE1/CE2 s'y rendront du jeudi 5/02 au 9/04 soit 8 séances également

Cette année, les parents disponibles pour nous accompagner sont : Mme Salomé (agrément obtenu en septembre 2025) pour la classe de CE et CM et Mme Lochkareff pour la classe de CE.

La classe de GS/CP n'a toujours pas de nouveaux parents agréés malgré les demandes faites par Mme Vest. Le seul parent agréé ne peut assurer toutes les séances pour des raisons professionnelles.

#### APQ = Activités Physiques Quotidiennes

Les 30 min d'APQ sont un temps d'activité physique libre, qui s'organise de façon souple sans objectif pédagogique ni apprentissage moteur. Distinct de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (E.P.S.), les APQ ont pour objectif le bien-être des élèves et leur santé, au bénéfice de leurs apprentissages et du climat scolaire.

L'activité physique quotidienne doit s'appuyer sur l'environnement existant. Une tenue sportive n'est pas nécessaire, la cour d'école, les locaux scolaires et les abords de l'école seront utilisés en priorité.

Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires :

- Des temps de pauses actives peuvent être instaurées lors des changements d'activité ou quand le besoin s'en fait sentir.
- Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité.

mais aussi sur les temps périscolaires.

Les possibilités sont multiples :

- 15' lors d'une récréation et 15' à un autre moment de la journée (accueil du matin, temps méridien)
- 3 fois 10' par jour au retour en classe après les récréations et la pause méridienne ;
- 4 fois 7' 30" (rituel, ponctuel selon les besoins, en prolongement de la récréation) ;
- mixer plusieurs de ces possibilités.

#### POINT 11 : COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Les écoles de Vernou et Courmemin font part de la situation financière de la coopérative scolaire aux membres du conseil.

L'école de Courmemin a commencé l'année scolaire avec un solde de 2179,86 euros :

- La participation volontaire des familles s'élève à 395 euros
- Assurances OCCE: 14,88 euros
- Adhésion versées à l'OCCE: 75,84 euros.
- En septembre, renouvellement de certains jeux de cour (trottinettes, ballons de basket...): 251 euros
- Projet danse : 930 euros

Bilan comptable pour l'année 2024/2025 :

- Total des dépenses : 2369 euros

- Total des recettes : 2717 euros

L'école de Vernou a commencé l'année scolaire avec **4522,46 euros**. Pour l'instant, voici les opérations réalisées depuis la rentrée :

- la participation volontaire des familles : 580 euros

- l'adhésion et l'assurance versées à l'OCCE : 107,42 euros.

- l'achat de matériel pour la classe ou les arts plastiques : 100,50 euros

- la vente de truffes en chocolat : 327 euros

- frais de tenue de compte : 5 euros

Un point est fait quant à l'année 2024/2025 :

- Total des dépenses : 13693,98 euros

- Total des recettes : 16776,43 euros

Le chèque de la visite des marais salants (97,94 euros) n'a pas encore été retiré par le prestataire. Il est donc reporté sur l'année 2025/2026.

## POINT 12 : TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

Pour Courmemin :

→ En lien avec le DUERP

- Problème d'intimité dans les toilettes des élèves : la mairie a fait installer des portes qui peuvent se fermer de l'intérieur et qui peuvent être déverrouillées par les adultes en cas de problème.

- Risque d'accident au niveau de la porte d'entrée : une protection a été installée.

- Episodes caniculaires : des rideaux occultants ont été posés dans la classe de Mme Cellier.

→ Achat d'un nouveau tableau émaillé dans la classe de Mme Vest.

→ Mme Vest a vu également avec M. Chantier s'il était possible de mettre un bouton pressoir au lieu de la vanne existante sur le lavabo de sa classe car les enfants ont beaucoup de difficultés à l'ouvrir et notamment lors d'activités plastiques.

→ Mme Vest demande également la possibilité de mettre en déchetterie les vieux vélos cassés et non réparables qui sont rangés dans le local extérieur.

Pour Vernou :

Les points demandés lors du précédent conseil ont été réalisés :

- cabane pour ranger les jeux installée dans la cour

- plinthes recollées et nouveau tapis dans la classe des CM
- armoire installée dans la classe des CE et achat de jeux

Les directrices et les enseignantes remercient les maires pour leur écoute et leur réactivité.

#### **POINT 13 : CALENDRIER**

- Les prochains conseils d'école auront lieu :

Le vendredi 13/02/2026 à Vernou à 18h00

Le mardi 9/6/2026 à Courmemin à 18h00

• Le spectacle de Noël, organisé et financé cette année par la mairie de Courmemin, aura lieu le vendredi 19 décembre à 10h15 à la salle des fêtes de Courmemin.

M. Chantier a souhaité faire de ce spectacle un moment festif, aussi une organisation spécifique a été mise en place en accord avec la mairie de Vernou-en-Sologne : un petit-déjeuner sera offert aux enfants dans la cantine de l'école de Courmemin avant le spectacle et à l'issue du spectacle, des chocolats seront distribués.

Une information sera diffusée dans les cahiers en décembre.

- Le photographe sera présent le mardi 10 mars 2026.
- Un carnaval sera organisé le 27 mars 2026 dans les 2 écoles.
- La fête d'école est fixée le vendredi 26 juin à l'école de Courmemin.

#### **POINT 14 : QUESTIONS DIVERSES**

Un point APE est fait par Mme Mathieu :

L'Assemblée Générale de l'Association a eu lieu le mardi 30/9/2025. Aucun parent d'élèves n'était présent. Mme Mathieu fait part de sa lassitude.

Les actions habituelles sont reconduites : ventes de gâteaux, chocolats de Noël, tombola de la galette, fête des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

A Courmemin, le 14 novembre 2025.

La directrice, Stéphanie Vest

